

"L'original de ce rapport est en langue anglaise. Cette traduction n'a pas de caractère officielle".

ATTENDRE AUTORISATION DE PUBLIER

COMMISSION INTERNATIONAL POUR LA SURVEILLANCE ET
LE CONTROLE AU VIETNAM

SAIGON

La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam présente ses compliments aux Coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine et a l'honneur de leur faire connaître que, le 12 février 1965 à 17h. 15, le Chef de la Mission de liaison de l'Armée populaire du Vietnam a prié le Président du Bureau de la Commission internationale à Hanoï de communiquer à la Commission internationale la demande du Haut Commandement de l'Armée populaire du Vietnam de prendre d'urgence des dispositions afin de retirer de la République démocratique du Vietnam toutes les équipes fixes qui y sont postées, et cela à cause de la tension et de la gravité de la situation et en ne tenant compte que de la sécurité des équipes".

(La délégation polonaise, tout en étant d'accord pour que les Coprésidents soient informés du retrait des équipes postées dans la RDVN, a jugé que le présent rapport spécial ne suffisait pas et a tenu à exprimer ses vues dans la déclaration ci-annexée.)

2. La Commission internationale, dès le 13 février 1965, a donné instructions au Président du Bureau de la Commission internationale à Hanoï de demander à la Mission de liaison de l'APVN, "au cas où elle maintiendrait sa décision", de la "présenter par écrit", et de signaler à la Mission de liaison de l'APVN les "conséquences de grave portée" qui en résulteraient.